



**MAPPING DES PARTIES PRENANTES ET SERVICES  
DISPONIBLES EN FAVEUR DES VICTIMES DES VIOLATIONS  
BASEES SUR LE GENRE, EN MAIRIE DE BUJUMBURA ET  
PROVINCE KAYANZA**

**Septembre 2016**

## Sigles et abréviations

ABUBEF	Association Burundaise du Bien Etre familial
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ADDF	Association pour la Défense des Droits de la Femme
AFEV	Association en Faveur des Enfants Vulnérables
AFJB	Association des Femmes Juristes du Burundi
AFRABU	Associations des Femmes Rapatriées du Burundi
AJCB	Association des Juristes Catholiques du Burundi
AMAVS Abagirampuhwe	Association des Miséricordieux pour Assistance aux vulnérables du VIH Sida
ANSS	Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Malades du Sida
APFB	Association pour la Promotion de la Fille Burundaise
APRODH	Association pour la Protection des Droits Humains et des Prisonniers
APRR	Alliance pour la Paix et la Réconciliation en commune Rango
BPS	Bureau Provincial de santé

CDFC	Centre pour le Développement Familial et Communautaire
CADEKA	Collectif des Associations de Kamenge
CAFEM	Collectif des Associations des Femmes de Musaga
CAFEK	Collectif des Associations des Femmes de Kamenge
CAFOb	Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi.
CDFC	Centre pour le Développement Familial et Communautaire
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme
CEJP	Commission Episcopale Justice et Paix
CHOVIFE	Coalition des Hommes pour la lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles
CNEB	Conseil National des Eglises du Burundi
DCE	Direction Communale de l'Enseignement
DPE	Direction Provinciale de l'Enseignement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FAWE	Forum pour l'Éducation des Filles
FORSC	Forum pour le Renforcement de la Société Civile
FVS	Famille pour Vaincre le Sida

HTRC	Hard to Reach Communities
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MSNDPHG	Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
MEEERS	Ministère de l'Education, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
OAG	Organisation de l'Action Gouvernementale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
OPJ	Officier de Police Judiciaire
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RFP	Réseau Femmes et Paix
SBVS	Synergie Burundaise contre les Violences Sexuelles
SPPDF:	Synergies pour la Protection et Prévention des Droits des Femmes
SACODE	Santé des Communautés pour le Développement
SBVS	Synergie Burundaise contre les Violences Sexuelles
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquis

SWAA Burundi      Society For Women against Aids in Africa

TGI                    Tribunal de Grande Instance

UNICEF              Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VBG                    Violences Basées sur le Genre

VIH                    Virus d'Immunodéficience Humaine

VVBG                  Victime des violences basées sur le genre

## Table des matières

<b><u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u></b> .....	<b>2</b>
<b><u>RESUME EXECUTIF</u></b> .....	<b>7</b>
<b><u>I. INTRODUCTION</u></b> .....	<b>10</b>
<b>I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>10</b>
<b>I.2. OBJECTIFS DE CETTE CARTOGRAPHIE</b> .....	<b>11</b>
<b><u>II. PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION ET DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU BURUNDI</u></b> .....	<b>12</b>
<b>IV.1. LES CADRES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX EN FAVEUR DE L'ELIMINATION ET DE LA REPRESSION DES VBG</b> .....	<b>12</b>
<b>II.2. LES BESOINS DES VICTIMES</b> .....	<b>17</b>
<b>II.3. LES INITIATIVES ET LEURS LIMITES DANS LA LUTTE CONTRE LES VBG AU BURUNDI</b> .....	<b>18</b>
<b><u>III. METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA RECOLTE DES DONNEES</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>IV. RESULTATS</u></b> .....	<b>24</b>
<b>IV.1. INFORMATIONS GLOBALES SUR LES ACTEURS</b> .....	<b>24</b>
<b>IV. 1.1. LE PROFIL DES ACTEURS</b> .....	<b>24</b>
<b>IV. 1.2. LES SERVICES OFFERTS PAR LES ACTEURS</b> .....	<b>26</b>
<b>IV.1.3. CRITERES D'ELIGIBILITE A L'ASSISTANCE</b> .....	<b>28</b>
<b>IV.1.4. LES CONTRAINTES</b> .....	<b>29</b>
<b>IV.1.5. LES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>30</b>
<b>IV. 2. TABLEAU SYNTHESE DES ORGANISATIONS ŒUVRANT DANS LA LUTTE CONTRE LES VBG EN PROVINCES DE BUJUMBURA MAIRIE ET KAYANZA</b> .....	<b>31</b>
<b><u>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</u></b> .....	<b>42</b>

## Résumé exécutif

Ce document constitue une cartographie des parties prenantes et services disponibles en faveur de victimes des violations basées sur le genre, en Mairie de Bujumbura et province Kayanza.

Il a été élaboré dans le cadre du projet d'« *amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre au Burundi* » appuyé par Big Lottery Fund. Le projet vise quatre objectifs inter-liés qui sont:

- Augmenter la génération des revenus et les moyens d'existence des communautés difficiles d'accès (HTRC) à travers l'accès aux ressources productives et innovatrices ainsi que les opportunités économiques prometteuses

- Réduire les impacts du VIH et du SIDA dans les communautés difficiles d'accès à travers l'amélioration de la prévention et l'accès aux traitements

- Réduire la discrimination et la violence basée sur le genre dont souffrent les HTRC

- Faciliter l'intégration des besoins des HTRC dans les plans de développements communautaires y compris le genre et le VIH/SIDA

Le document de mapping contribue à un des résultats du projet qui consiste en un soutien plus important pour la réduction des discriminations et violences basées sur le genre.

L'objectif global de cette cartographie était de contribuer au recueil des intervenants en faveur des victimes des violences basées sur le genre en Mairie de Bujumbura et en province Kayanza et précisément dans 7 communes : Kanyosha, Musaga, Kamenge, Buterere, Kayanza, Rango et Kabarore en vue de renseigner sur les services que les différents acteurs offrent, les critères d'éligibilité à la prise en charge ainsi que leurs forces et

faiblesses. C'était aussi dans le but d'aider les différents acteurs dans le domaine de la prise en charge des victimes en particulier les leaders communautaires et les observateurs des droits humains mis en place par ACORD à connaître les services existants dans ce domaine pour un meilleur accompagnement des victimes.

Pour atteindre cet objectif, une fiche d'identification des acteurs a été utilisée. Les intervenants en faveur des victimes des violences basées sur le genre en Mairie de Bujumbura et en province Kayanza ont été visités. Une liste en avait été préalablement fournie par ACORD et enrichie par la consultante. Ces intervenants ont rempli une fiche d'identification élaborée à cet effet pour recueillir les renseignements souhaités.

Les résultats sont présentés en quatre points :

Premièrement, la plupart des organisations travaillent dans le domaine de la prévention, l'orientation et l'accompagnement. Nous en trouvons très peu qui font la prise en charge. Dans le volet prévention, c'est plus la sensibilisation des populations et la formation. Quant à l'orientation et l'accompagnement, presque toutes les organisations disent le faire puisqu'étant incapables de prendre en charge les victimes elles-mêmes, elles les réfèrent vers d'autres institutions. Quant elles en ont les moyens, elles font le suivi du dossier de la victime jusqu'à la réhabilitation de cette dernière, même si cette réhabilitation est faite par d'autres organisations de référence. Ici il y a lieu de constater que même ces organisations qui réfèrent les victimes ailleurs considèrent que cette activité n'est pas suffisante, et qu'elles préféreraient faire la prise en charge aussi. Elles aimeraient se suffire en tout, ce qui est pratiquement impossible.

Deuxièmement, Il y a beaucoup d'organisations qui, lors de l'enquête, n'avaient aucun projet en cours dans le domaine des VBG, ou même dans un autre domaine faute de financements. Les organisations qui avaient plus de 3 projets en cours étaient rares.

Troisièmement, les contraintes de ces organisations pour atteindre leurs objectifs se résument en 3 axes :

(1) l'insuffisance des financements qui entraîne le manque de matériel adéquat et même des fois le manque de locaux pour travailler, le manque de moyens de déplacement qui a été beaucoup cité dans les organisations de la province Kayanza ;

(2) l'insuffisance du personnel, le personnel non motivé et/ou instable et/ou non formé ;

(3) le contexte du Burundi qui peut constituer un frein par rapport à une lutte efficace contre les VBG. Dans ce dernier axe, le tabou et/ou le silence autour des VBG, l'impunité, les comportements des victimes ou de leurs familles constituent un climat défavorable à la lutte contre les VBG.

Quatrièmement et enfin, concernant les stratégies que les organisations proposent pour mener à bien leurs activités et pour que la lutte contre les VBG soit efficace, il s'agit en plus d'un appui matériel et financier, de former les personnels qui, souvent se retrouvent en incapacité d'accueillir les victimes, et doivent les orienter ailleurs. Et sans moyens de déplacement, les personnels intervenants ne pourront pas atteindre les victimes pour les secourir, et aussi celles-ci ne pourront pas accéder au lieu de prise en charge, surtout pour les plus démunies. Il y a lieu de repenser la collaboration et la complémentarité des intervenants dans un même secteur, afin que les victimes puissent trouver une prise en charge globale sans devoir se déplacer très loin.

Spécifiquement pour les écoles, la stratégie gagnante serait d'intégrer les droits de l'homme et la lutte contre les VBG dans les programmes scolaires.

## **I. Introduction**

Ce rapport est une cartographie des intervenants dans la lutte contre les VBG en Provinces de Bujumbura-Mairie et Kayanza. Nous en relatons le contexte et la justification, les objectifs, avant de faire le point sur la problématique de la prévention et la prise en charge des victimes des VBG dans le contexte burundais. Ensuite, la méthodologie utilisée pour aboutir aux résultats a été précisée et enfin les résultats sont présentés en deux points principaux : les informations générales et un tableau relevant tous les intervenants en matière de lutte contre les VBG qui ont pu être recensés dans les deux provinces sus mentionnées.

### **I.1. Contexte et Justification**

Cette cartographie a été commanditée par ACORD dans le cadre de son projet d' « *amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre au Burundi* ». Ledit projet est appuyé par Big Lottery Fund et est mis en œuvre en province Bujumbura Mairie pour 4 communes : Kamenge, Buterere, Musaga et Kanyosha et en province Kayanza pour 3 communes: Kayanza, Kabarore et Rango. Les bénéficiaires de ce projet sont les VVBG, les PVVIH, les jeunes, les rapatriés et déplacés, les femmes de la rue, les batwa et les personnes en situation de handicap. Il a été envisagé de faciliter l'accès de ces groupes aux services pour l'amélioration de leurs conditions de vie, la promotion de leurs droits et d'assistance aux victimes des violations des droits humains en général et ceux des violences basées sur le genre en particulier.

C'est pour cela qu'il a été envisagé de faire cette cartographie des intervenants en matière de lutte contre les VBG afin d'inventorier les services qu'ils offrent, les critères d'éligibilité/conditions d'accueil, les soutiens dont ils bénéficient et les contraintes auxquelles ils font face. C'est aussi pour formuler des recommandations dans le sens de l'amélioration de leurs interventions.

L'investigation a touché les acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les organisations à assise communautaires œuvrant dans le domaine de la lutte

contre les VBG dans les provinces concernées. Les observateurs des droits humains mis en place par ACORD pour aider dans la prévention, la prise en charge des victimes ainsi que la documentation des violations dans les différentes communes d'interventions ont facilité les contacts avec les différents acteurs dans le domaine.

## **I.2. Objectifs de cette cartographie**

L'objectif général de cette cartographie est de contribuer au recueil des intervenants en faveur des victimes des violences basées sur le genre.

Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit de :

- ✓ Elaborer une liste des acteurs dans le domaine de l'assistance aux victimes des violences basées sur le genre dans la zone du projet
- ✓ Connaître les services offerts par les acteurs et leurs soutiens
- ✓ Connaître les critères d'éligibilité/conditions d'accueil pour accéder aux services
- ✓ Identifier les contraintes (d'ordre institutionnel, technique, matériel et financier) rencontrées
- ✓ Formuler des recommandations visant à améliorer leurs services

Le rapport listant les parties prenantes en faveur des victimes des violations basées sur le genre sera partagé avec les autres intervenants dans la zone du projet et remis aux observateurs des droits humains pour un meilleur accompagnement des victimes.

## **II. Problématique de la prévention et de la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre au Burundi**

Au Burundi, les violences basées sur le genre (VBG) constituent un grand problème de santé, de sécurité et de respect des droits de la personne humaine.

Selon la Politique Nationale Genre<sup>1</sup> qui a été élaborée en 2012 par le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, les besoins spécifiques des victimes des VBG ne sont pas suffisamment pris en compte dans les programmes de relèvement communautaire.

Cependant, il y a lieu de voir qu'une amélioration se fait, suite aux interventions des différents acteurs dans le domaine. Aujourd'hui, plus qu'hier, les femmes acceptent de briser le silence et de dénoncer les auteurs des violences. De nombreux programmes de sensibilisation sont à la base de ce changement de comportements. Les communautés sensibilisées s'organisent aussi pour rendre la tâche plus facile aux acteurs dans le domaine, mais aussi pour procéder elles-mêmes à la lutte contre les VBG dans la possibilité de leurs moyens.

Nous relatons, dans les lignes qui suivent les cadres internationaux et nationaux en faveur de l'élimination et de la répression des VSBG, les besoins des victimes ainsi que les services offerts par les intervenants en la matière.

### **II.1. Les cadres internationaux et nationaux en faveur de l'élimination et de la répression des VBG**

Le cadre tant international que national en faveur de l'élimination et de la répression des VBG montre tout un arsenal juridique pour lutter contre les VBG. Seulement, l'application des différentes lois n'est pas effective et les victimes et leurs défenseurs continuent à crier haut et fort pour que la situation s'améliore.

---

<sup>1</sup> MSNDPHG (2012) ; Politique Nationale Genre

Au niveau international, nous avons diverses conventions et autres résolutions des Nations-Unies notamment :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, qui proclame en son Article 1 que « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en devoirs...* ». L'Article 2 affirme: « *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.....* ».
- La Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes(CEDEF)<sup>2</sup>,
- La Convention relative aux droits de l'enfant<sup>3</sup>,
- La résolution 1325 sur le rôle de la femme dans la promotion de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité des Nations Unies qui évoque la nécessité d'accroître la participation des femmes, sur un même pied d'égalité que les hommes dans les processus de prise de décision, à promouvoir la paix et la sécurité.
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont les objectifs 2 et 3, visent à assurer l'éducation primaire pour tous et à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.

Au niveau national, le constat est que le Burundi a ratifié et /ou signé certaines conventions ou déclarations par exemple la Convention internationale sur l'Élimination de toutes les formes des discriminations à l'égard de la femme, les résolutions 1325 (2000), 1612 (2005), 1674 (2006) et 1820 du 16 juin 2008, la Déclaration de Goma qui fait état de l'engagement des Etats à protéger les femmes contre les VBG et à réprimer ces dernières par des

---

<sup>2</sup>CEDEF en Français, plus connue sous le nom de CEDAW (Convention for the Elimination of All forms of Discrimination Against Women) du 18 décembre 1979

<sup>3</sup> UNICEF (2002). Un monde digne des enfants.

lois. Enfin il s'est doté d'instruments juridiques depuis la constitution qui interdit toute discrimination<sup>4</sup>. Nous pouvons citer:

- La loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi qui précise de manière explicite, dans le titre II article 22, que « *Nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son ethnie, de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'un handicap physique ou mental ou du fait d'être porteur du VIH/SIDA ou toute autre maladie incurable* ».
- La loi n°1/007 du 10 décembre 1998 portant adhésion du Gouvernement de la République du Burundi à la Convention concernant la lutte contre toute discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée à Paris par l'UNESCO, qui prohibe toute discrimination dans l'enseignement et oblige le gouvernement à rendre gratuit et obligatoire l'enseignement primaire.
- Le code pénal, révisé en 2009, qui réprime sévèrement des infractions telles que les violences sexuelles, les harcèlements sexuels, les viols... qui sont des atteintes graves à la dignité de la fille et de la femme.

Cependant, comme déjà mentionné, l'application de ces lois laisse à désirer, et des problèmes restent, surtout au niveau de la prise en charge des victimes.

Il faut noter que la promotion des droits de la femme et plus généralement le traitement des questions de genre sont relativement récents et encore peu compris ou mal acceptés au sein de la société<sup>5</sup>. Il existe encore de fortes inégalités de genre dans divers domaines de la vie socio-économique. De ce fait, les violences contre les femmes sont en constante augmentation. La violence à l'égard des femmes s'entend comme « *tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace* ».

---

<sup>4</sup> MSNDPHG (2012). Document de stratégie Equité genre en éducation.

<sup>5</sup> Impunity watch (2014) La prise en compte des VBG au Burundi : Analyse des perceptions et obstacles

*de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».* C'est l'une des formes de violation les plus systématiques et les plus répandues des droits de l'Homme; elle touche toutes les femmes, indépendamment de leur âge, statut économique, niveau d'éducation. Au Burundi, le profil des victimes, d'après la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG<sup>6</sup>, se présente comme suit : 97% de femmes et filles contre 3% de garçons et d'hommes. La majorité de ces victimes sont des mineurs; un quart des victimes a moins de 15 ans, tandis qu'un tiers a moins de 12 ans.

Certains problèmes ou facteurs favorisant ces violences ont été épinglés dans la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre<sup>7</sup>. Quelques obstacles ont été identifiés, ce sont des facteurs qui ne favorisent pas la lutte contre les VBG et surtout qui diminuent fortement le niveau et la qualité de la réponse aux différentes formes de violences et en particulier la prise en charge des victimes des VBG.

Les principaux obstacles et problèmes identifiés se trouvent à plusieurs niveaux et sont les suivants :

*Au niveau des lois et politiques :* au niveau des différents ministères comme le ministère de la santé, les documents de politique et lois ne tiennent pas compte des VBG ( ex : le PNDS 2006-2015). La loi sur les VBG tarde à être appliquée. Quant à la législation scolaire, elle est laxiste dans l'application des lois qui répriment les auteurs des Violences Sexuelles en milieu scolaire. On note aussi la non intégration de la dimension *genre* dans les lois régissant les corps de sécurité. On déplore aussi le manque d'une politique nationale d'assistance sociale.

*Au niveau de l'accès aux soins et services offerts aux victimes des VBG:* les structures sanitaires et les équipements et les médicaments spécifiques sont insuffisants. Les agents de santé ne sont pas spécifiquement formés. La prise en charge des problèmes en rapport avec la santé de la reproduction reste une question épineuse.

---

<sup>6</sup> MSNDPHG (2009) ; Stratégie Nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre

<sup>7</sup> MSNDPHG (2009) ; Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.

*Au niveau des systèmes*, la coordination des interventions laisse à désirer. Les défauts les plus pointés du doigt sont notamment le manque de collaboration proactive entre les services de santé et ceux de la justice/police, le manque de partage d'informations entre les intervenants en VBG, le manque d'une base de données pour une planification des interventions, le manque de mécanismes de coordination, appropriation et pérennisation des meilleurs pratiques par les structures locales et même nationales.

La justice est accusée de lenteur et d'être difficilement accessible du fait des procédures (frais pour porter plainte, paiement du certificat d'expertise médicale, accessibilité au tribunal, etc.). Les lois votées ne sont pas traduites en kirundi et diffusées largement ce qui entrave leur vulgarisation et leur application. Il existe aussi des lacunes dans la coordination et la collaboration des corps de sécurité. Les agents de l'ordre ne sont pas formés ni même sensibilisés à la question des VBG, ce qui explique parfois leur complicité avec les auteurs des VBG, leur manque de professionnalisme, l'ignorance et la banalisation du problème des VBG par les corps de sécurité.

*Au niveau des Services*, l'assistance judiciaire légale des VVBG est insuffisante, les moyens matériels manquent. Le support apporté aux femmes/filles à risque et le soutien pour les victimes par exemple les services de prise en charge, la gratuité pour les services de santé de base, l'éducation, réintégration sociale, accusent des lacunes.

*Au niveau de la Mobilisation communautaire*, c'est surtout le manque de sensibilisation sur les lois, les initiatives malheureuses des notables et certains administratifs à la base dans la gestion des affaires de VBG, la complicité des témoins avec les auteurs des VBG qui sont décriés. Le rôle de l'Administration et des Bashingantahe dans les VBG qu'il faut définir et clarifier. Il existe aussi l'absence d'une prise de conscience de l'existence des VBG qui se manifeste dans les stéréotypes, normes sociales et culturelles favorisant les inégalités qui sont encore prévalentes au niveau des communautés. Les mécanismes communautaires de prise en charge des victimes par exemple la réintégration

sociale des filles mères, les femmes rejetées par leurs maris et familles, les enfants issus de grossesses non désirées... sont encore défailants.

Cet état de choses est donc loin de la situation souhaitée, où les besoins des victimes seraient optimalement couverts. Les lignes qui suivent présentent les principaux besoins qui devraient guider les interventions des intervenants en matière de lutte contre les VBG et de prise en charge des victimes.

## **II.2. Les besoins des victimes**

Selon la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG<sup>8</sup>, les victimes des VBG ont besoin d'être soutenues de différentes manières. Parmi les besoins exprimés, les plus fréquents sont :

*1°Le besoin de protection et de sécurité* : les victimes veulent être protégées contre les représailles, les récidives, les menaces et le harcèlement de l'agresseur, se sentir en sécurité.

*2°Le besoin d'intervention médicale* : les victimes ont besoin d'une prise en charge médicale pour des lésions corporelles, des hémorragies, des infections consécutives aux violences. Elles ont besoin d'être protégées contre une éventuelle contamination par le VIH/SIDA ou une grossesse non désirée après le viol.

*3°Le besoin d'aide psychologique et de soutien psychosocial* : les victimes des VBG ont besoin de mettre les mots sur les faits après les événements malheureux, exprimer leurs souffrances d'une quelconque façon. Elles éprouvent souvent une grande détresse morale et ont besoin d'un support émotif, d'un soutien moral et d'un appui psychosocial de la part de leur entourage.

*4°Le besoin de confidentialité* : dans le contexte burundais, la victime des violences peut être stigmatisée, culpabilisée par son entourage y compris sa famille. Il est donc important de rassurer la victime de la confidentialité qui

---

<sup>8</sup> Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre (2009). Stratégie Nationale de lutte contre les VBG au Burundi.

doit entourer les soins et tous les actes en sa faveur lors de sa prise en charge. Le non-respect de la confidentialité peut être à l'origine de graves problèmes et accentuer le traumatisme de la victime.

*5°Le besoin d'être reconnue en tant que victime* : la victime doit être déculpabilisée, elle doit être rassurée qu'elle n'est pas responsable de l'agression dont elle a été victime, lui dire que ses réactions sont normales face à un événement anormal, qu'elle pourra continuer à vivre malgré tout. Les victimes doivent être mises dans un environnement calme, elles doivent être réconfortées. Les souffrances psychologiques et/ou psychosomatiques dues aux violences doivent être reconnues et interprétées à leur juste titre et prises pour être prises en charge.

*6°Le besoin d'aide ponctuelle* : après avoir été agressées, les victimes ont besoin d'aide pour résoudre les différents problèmes auxquels elles sont confrontées. Il faut les référer et les accompagner vers les structures de prise en charge, les aider lors des démarches juridiques, leur accorder un soutien financier, un abri s'il le faut...

*7°Le besoin de justice* : les victimes ont besoin que leur agresseur soit reconnu comme coupable et puni. Elles ont besoin d'être entendues, d'être prises au sérieux par les autres et par la justice, que le tort subi soit reconnu. Certaines veulent être informées sur la procédure judiciaire de dépôt de plainte contre leurs agresseurs et doivent être soutenues durant les étapes de cette procédure.

### **II.3. Les initiatives et leurs limites dans la lutte contre les VBG au Burundi**

Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, a prévu dans sa stratégie de lutte contre les VBG, des services à offrir, secteur par secteur, pour une lutte efficace contre ce fléau. Deux secteurs peuvent attirer particulièrement l'attention, à savoir le secteur des droits humains et le secteur de l'éducation.

Ainsi, dans le secteur des droits sociaux, il est prévu des activités dans le sens de l'amélioration de la qualité des interventions des différents acteurs en

matière de lutte contre les violences basées sur le genre, l'amélioration des services d'assistance psychosociale des structures étatiques, l'amélioration du bien-être socioéconomique des filles/femmes à risque et des VVBG, la consolidation des structures familiales et communautaires pour la prévention des VBG et la prise en charge globale des victimes.

Dans ce cadre, le renforcement des capacités des acteurs en matière de lutte contre les VBG, la mise en place d'un cadre d'alerte précoce pour la prévention des VBG, la mise en place d'un système de coordination/pérennisation, suivi et évaluation des actions en matière de VBG, le soutien psychosocial et économique aux filles et aux femmes à risque et aux victimes de violence sexuelles, la mobilisation de la communauté en général sur la problématique des VBG et la prise en charge des victimes, sont les axes stratégiques principaux qui aideront à atteindre les objectifs principaux dans ce secteur.

Les activités prévues sont nombreuses mais celles qui concernent spécifiquement la prise en charge des victimes sont entre autres :

- renforcer les interventions communautaires en initiant la mise en place des mécanismes d'entraide sociale au niveau de la communauté pour la réintégration sociale des filles mères, femmes rejetées par leurs maris et familles, enfants issus de grossesses non désirées ;
- créer des centres de prise en charge intégrée des victimes ;
- légaliser les unions illégales faites pendant la guerre ;
- créer un fonds spécial d'indemnisation des victimes ;
- appuyer les acteurs en personnel, équipement et moyens financiers ;
- faciliter l'accès aux services de base et de prise en charge (structures d'accueil) ;
- initier des activités génératrices de revenus à l'endroit des femmes/filles à risques et VVBG ;
- organiser des séances de discussion sur les VBG dans la communauté, des séances de causerie et thérapies de groupes pour les VVBG dans le cadre de leur prise en charge psychosociale.

Dans le secteur Education, il est prévu de réduire les VBG dans les milieux scolaires, en intégrant la dimension genre dans la législation scolaire, en

organisant des séances de sensibilisation/IEC en milieu scolaire, et en adaptant les curricula scolaires.

Les activités pour atteindre ces objectifs sont entre autres :

- procéder à la révision des manuels scolaires pour éliminer les stéréotypes basés sur le genre ;
- Promouvoir l'éducation à la non violence ;
- vulgariser un règlement scolaire favorable à la réintégration des élèves mères ;
- élaborer un code de conduite déontologique pour les enseignants ;
- organiser des sessions de formation à l'intention des jeunes et des parents ;
- organiser des jeux concours (parents et jeunes élèves) sur les VBG ;
- produire et diffuser des émissions radiophoniques publiques impliquant les élèves, les parents et la population ;
- produire des pièces de théâtre et des spots publicitaires sur la problématique en question ;
- organiser des tournois interscolaires sur la problématique ;
- intégrer dans les curricula scolaires le volet éducation à la citoyenneté et à la vie courante ;
- débiter l'éducation sexuelle dès la 4<sup>ème</sup> année primaire ;
- former les concepteurs des curricula scolaires à la question de citoyenneté et compétences à la vie.

Malgré toutes ces prévisions, une insatisfaction par rapport aux services offerts reste. Dans l'étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura Mairie et Kayanza, faite par ACORD, les enquêtés affirment qu'après les premiers soins de la victime, elle est comme laissée pour compte puisqu'elle doit alors se débattre toute seule contre l'auteur de ces violences. Par exemple, les femmes battues ou les filles violées retournent chez elle, sans que l'auteur ne soit inquiété. S'il arrive qu'il soit appréhendé et emprisonné, souvent il ressort très vite. Et quand il sort, il constitue une menace permanente pour sa victime. C'est particulièrement problématique pour une femme subissant des violences de la part de son mari mais ne pouvant même pas le dénoncer ou le laisser être emprisonné puisque toute la famille dépend de lui financièrement et matériellement.

Aussi, les organisations qui donnent une aide holistique ne sont pas nombreuses et sont peu accessibles. Souvent la victime manque de frais de déplacement pour arriver à la structure de secours et le personnel de cette dernière ne peut même pas aller vers cette victime, par manque de moyens matériels et financiers. Les interventions sont menées tant bien que mal car les leaders communautaires qui n'ont pas de moyens de déplacement ou les frais de communication.

Néanmoins, il faut souligner que le travail des organisations de la société civile, qui, assurent pour l'essentiel, la prise en charge des victimes de VBG est très important et s'améliore sans cesse, malgré ces lacunes relevées. Le tableau ci-après indique la fréquence et les formes d'assistance apportées par ces organisations aux victimes.

<b>Types d'assistance aux victimes</b>	<b>Pourcentage</b>
Assistance psychologique	86,7%
Assistance médicale	20,0%
Assistance juridique	46,7%
Autre	33,3%

Tableau tiré du document « La prise en compte des VBG au Burundi : Analyse des VBG et obstacles », Impunity watch ;2014

L'assistance psychologique, médicale et juridique constituent donc les principales formes d'assistance apportées aux victimes.

Dans lignes qui suivent, nous faisons le point sur la méthodologie qui a permis à récolter les données de terrain, sur les activités actuelles des différentes organisations en mairie de Bujumbura et province Kayanza, avant de présenter les résultats.

### III. METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA RECOLTE DES DONNEES

Le travail d'inventaire des organisations qui œuvrent en faveur des victimes de VBG en provinces de Bujumbura Mairie et Kayanza et les services qu'ils offrent a été mené en effectuant un recensement des dites organisations dans les deux provinces. Préalablement, ces organisations avaient été averties de cette collecte des données. Une correspondance leur avait été envoyée pour leur demander de donner au moment opportun, des informations à travers le remplissage d'une fiche. Les points focaux provinciaux désignés par ACORD dans le cadre du projet ont appuyé ce travail de contact.

Au niveau des communes d'intervention, les données ont été collectées au cours de la rencontre avec les intervenants. Là également, des points focaux désignés au niveau des communes ont appuyé le travail. L'administration provinciale et communale a été chaque fois impliquée dans les séances. Le chef du projet au niveau de ACORD s'est beaucoup dévoué pour rester sur terrain pendant le temps nécessaire à la collecte des données.

Une liste des organisations avait donc été élaborée par ACORD et les enquêteurs n'ont eu qu'à chercher les adresses physiques de ces intervenants pour les rencontrer. Certains intervenants qui n'avaient pas été ciblés par ACORD ont été portés à la connaissance des enquêteurs lors de l'enquête de terrain et ils ont été ajoutés. Aussi certains intervenants qui avaient été ciblés par l'ACORD n'ont pas pu être enquêtés parce qu'ils n'étaient plus accessibles car, les personnels ayant fui la guerre.

Les organisations ciblées par ACORD dès le départ sont les suivantes :

#### ***Les institutions étatiques :***

Les CDFC, le forum des femmes au niveau provincial et communal, les directions provinciales de la santé, la police judiciaire, les parquets et TGI, les DPE, DCE, les conseillers socio-culturels des provinces Bujumbura-Mairie et Kayanza, les administrateurs des communes ou leurs conseillers chargés du développement à Kamenge, Buterere, Kanyosha, Musaga, Kayanza, Kabarore et Rango

***Les organisations de la société civile :***

AFJB, AJCB, NTURENGAHO, ligue ITEKA, APRODH, AFEV, APFB, Réseau femme et paix, CHOVIFFE(Coalition des Hommes pour la lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles), DUSHIREHAMWE, SPPDF, Fontaine ISOKO, CAFOB, FAWE (Forum pour l'Education des Filles), FORSC, centre SERUKA, Fondation Intahe, Mukenyezi menya, AFRABU(Association des Femmes Rapatriés du Burundi), Mothers'Union, l'Eglise Catholique, l'Eglise Anglicane, CNEB (Conseil National des Eglises du Burundi)

**Les organisations à assise communautaire :**

CAFEM (Collectif des Associations des Femmes de Kamenge), CADEKA (Collectif des Associations de Kamenge), Collectif des associations des femmes de Kanyosha, Collectif des associations de la commune Buterere, le réseau MUREKERISONI de la province de Kayanza, Rango et Kabarore, APRR (Alliance pour la Paix et la Réconciliation en commune Rango) de Rango.

Pour établir cette liste, un travail en amont avait été effectué par ACORD pour cibler ces organisations. Cela a facilité la récolte des données de terrain. La consultante a identifié d'autres acteurs intéressants dans le cadre de ce travail de mapping. Les résultats des investigations sont présentés dans les pages qui suivent.

## **IV. RESULTATS**

Ces résultats sont d'abord présentés en informations générales pour parler globalement des institutions identifiées et visitées, puis en un tableau qui montre les informations spécifiques à chaque acteur.

### **IV.1. Informations globales sur les acteurs**

Les organisations qui ont été visitées et qui ont rempli les fiches d'identification sont à 55 dont 22 à Kayanza et 33 en Mairie de Bujumbura. Certains n'ont pas répondu à toutes les questions d'où les effectifs totaux dans les différents tableaux peuvent varier.

Les informations qui ont été recherchées auprès des intervenants concernaient d'abord leur identification/ adresse, les missions de l'acteur, l'existence ou non d'un plan stratégique ou plan d'action, l'existence d'au moins un projet en cours d'exécution, les membres/ le personnel, les critères d'éligibilité à l'assistance, les VBG les plus fréquentes et les cas assistés, les services disponibles, les partenaires technico-financiers, les contraintes et les recommandations.

Certaines de ces informations sont présentées sous forme de graphiques et d'autres rentrent dans le tableau synthétique de tous ces intervenants.

#### **IV. 1.1. Le profil des acteurs**

Comme déjà mentionné, ce sont des organisations qui peuvent se classer en trois catégories à savoir, les organisations étatiques, les organisations de la société civile et les organisations à assise communautaire.

Leur profil est présenté selon qu'elles ont ou non un plan stratégique, selon qu'elles ont au moins un projet en cours d'exécution dans le domaine de la lutte contre les VBG au moment de la visite, et le personnel employé.

Concernant l'existence ou non d'un plan stratégique ou plan d'action, à peu près 16,7% des organisations œuvrant dans la lutte contre les VBG ont déclaré

ne pas en avoir. Ce sont surtout des associations à assise communautaire. En outre, il a été constaté que ces associations enregistrent très rarement les cas assistés, de telle sorte qu'il était difficile de circonscrire leurs activités.

### Répartition des acteurs selon l'existence du plan stratégique

		Existence du plan stratégique					
		Oui		Non		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Province de l'Interview	BUJUMBURA-MAIRIE	28	87,5	4	12,5	32	100,0
	KAYANZA	17	77,3	5	22,7	22	100,0
	Total	45	83,3	9	16,7	54	100,0

Quant à l'existence d'au moins un projet en cours d'exécution, que ce soit dans le domaine des VBG ou autre, il s'est avéré qu'à peu près 34,5% de ces intervenants n'avaient aucun projet au moment de notre enquête. Ils attendaient des financements pour pouvoir travailler, disaient-ils. La plupart avaient déjà eu un projet financé auparavant mais au bout de ce projet, ils étaient encore en train de chercher d'autres financements pour leurs activités.

### Répartition des acteurs selon l'existence d'un projet en cours d'exécution

		Existence d'au moins un projet en cours d'exécution					
		Oui		Non		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BUJUMBURA-MAIRIE		22	66,7	11	33,3	33	100,0
KAYANZA		14	63,6	8	36,4	22	100,0
Total		36	65,5	19	34,5	55	100,0

En ce qui concerne le personnel, certaines organisations à l'exemple des organisations gouvernementales, n'ont pas pu dénombrer leurs membres puisqu'elles n'ont que des personnels, et d'autres n'ont pu nous dire que l'effectif des membres, n'ayant aucun personnel permanent, temporaire ou bénévole. Ces dernières sont des associations surtout à assises communautaires qui regroupent les individus travaillant ensemble pour leur

bien et le bien de la communauté sans pour autant recruter un personnel pour la gestion et le suivi de leurs activités.

Malgré cela, nous pouvons avoir une idée globale de ces membres et personnels. Les membres féminins sont plus nombreux que les membres masculins tandis que l'effectif des personnels bénévoles beaucoup plus importants que l'effectif du personnel permanent, sans doute pour cause de budgets insuffisants.

#### Répartition des acteurs selon les effectifs de leurs employés

	BUJUMBURA-MAIRIE		KAYANZA	Total
	Somme		Somme	Somme
Effectifs du personnel permanent :	333		178	511
Effectifs du personnel temporaire :	171		15	186
Effectifs du personnel bénévole :	910		689	1599

#### IV. 1.2. Les services offerts par les acteurs

Les services offerts dépendent des domaines d'interventions que se sont assigné les acteurs.

En ce qui concerne les domaines d'interventions des projets en cours, l'orientation et l'accompagnement sont des domaines presque omniprésents dans toutes les organisations. Il suit les activités de prévention qui sont aussi fréquentes alors que la prise en charge des victimes n'occupe que 36,4% des intervenants. Nous notons donc que les projets en cours, lors de notre enquête étaient plus axés sur l'orientation et l'accompagnement et aussi sur la prévention.

#### Répartition des acteurs selon le domaine d'intervention du projet

	BUJUMBURA-MAIRIE		KAYANZA		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1. Prévention	21	84,0	11	55,0	32	71,1
2. Prise en charge	16	48,0	4	18,2	20	36,4
3. Orientation accompagnement	19	76,0	15	75,0	34	75,6
4. Autres :	6	24,0	5	25,0	11	24,4
Total	25	100,0	20	100,0	45	100,0

Corollairement aux domaines d'interventions, les services disponibles sont plus l'orientation qu'autre chose.

#### Répartition des acteurs selon le type de service offert

	BUJUMBURA-MAIRIE		KAYANZA		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1. Appui psycho-social,	19	59,4	8	36,4	27	50,0
2. Assistance médicale,	10	31,3	10	45,5	20	37,0
3. Assistance judiciaire et /ou juridique	15	46,9	10	45,5	25	46,3
4. Réinsertion socio-économique,	13	40,6	6	27,3	19	35,2
5. Orientation	23	71,9	18	81,8	41	75,9
6. Autres	16	50,0	4	18,2	20	37,0
Total	32	100,0	22	100,0	54	100,0

Quant à l'appréciation par les enquêtés des services offerts en matière de lutte contre les VBG et de prise en charge des victimes, elle a été évaluée lors d'une autre étude, parallèle à l'élaboration de cette cartographie qui est l'étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura-Mairie et Kayanza.

Les pourcentages montrent que 47,3 % des enquêtés étaient juste un peu satisfaits des services qui leur sont offerts.

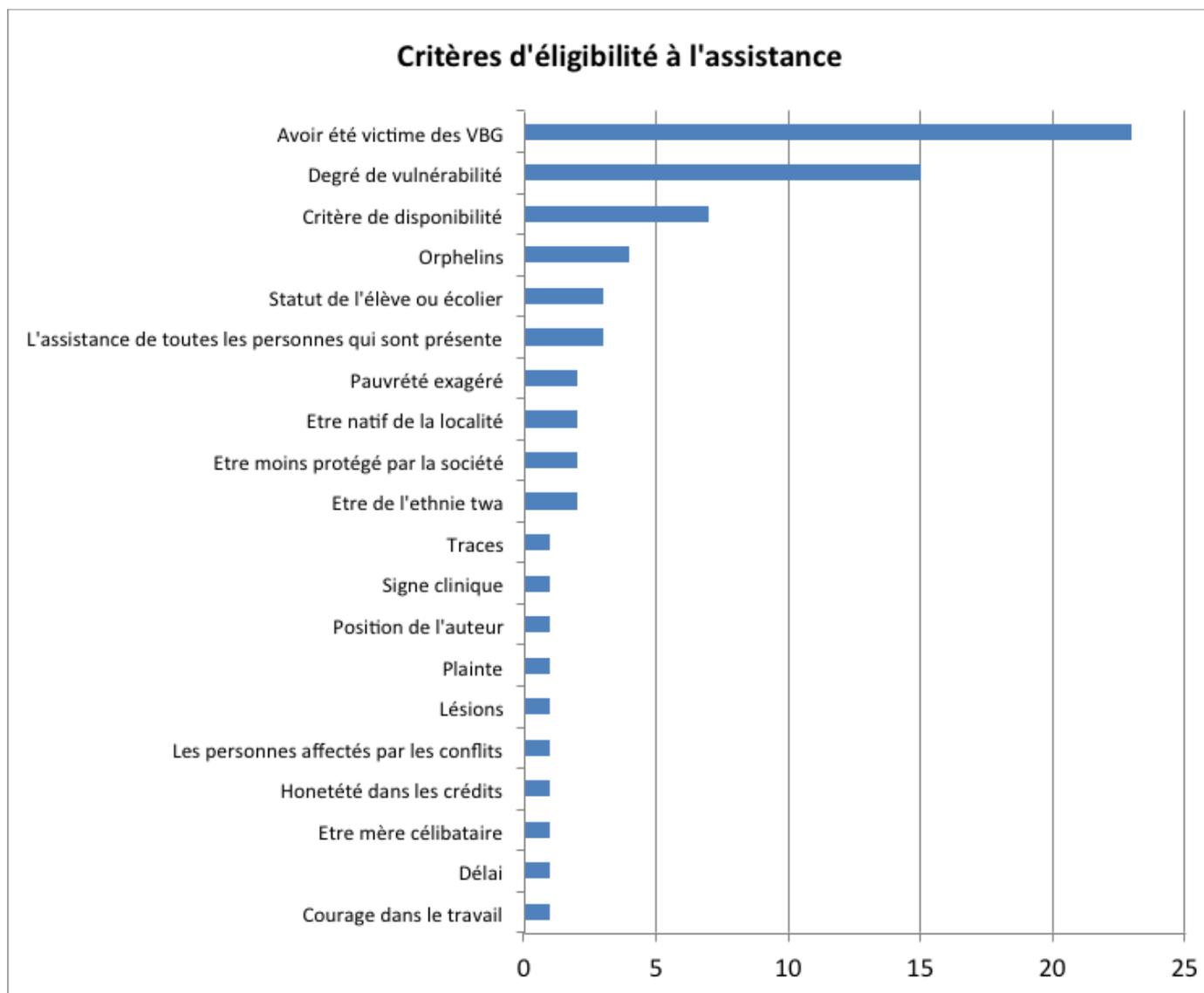
### Répartition des enquêtés selon qu'ils sont satisfaits du niveau de prise en charge offert aux victimes des VBG

		Elève		Enseignant		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bujumbura Mairie	Pas du tout satisfait	6	8,3	11	45,8	17	17,7
	Un peu satisfait	38	52,8	9	37,5	47	49,0
	Satisfait	17	23,6	4	16,7	21	21,9
	Très satisfait	11	15,3	0	,0	11	11,5
	Total	72	100,0	24	100,0	96	100,0
Kayanza	Pas du tout satisfait	6	11,1	10	52,6	16	21,9
	Un peu satisfait	25	46,3	8	42,1	33	45,2
	Satisfait	12	22,2	1	5,3	13	17,8
	Très satisfait	11	20,4	0	,0	11	15,1
	Total	54	100,0	19	100,0	73	100,0
Total	Pas du tout satisfait	12	9,5	21	48,8	33	19,5
	Un peu satisfait	63	50,0	17	39,5	80	47,3
	Satisfait	29	23,0	5	11,6	34	20,1
	Très satisfait	22	17,5	0	,0	22	13,0
	Total	126	100,0	43	100,0	169	100,0

Tableau tiré de l'Eude sur la situation des VBG dans les écoles secondaires de Bujumbura Marie et Kayanza réalisé en Juillet 2016

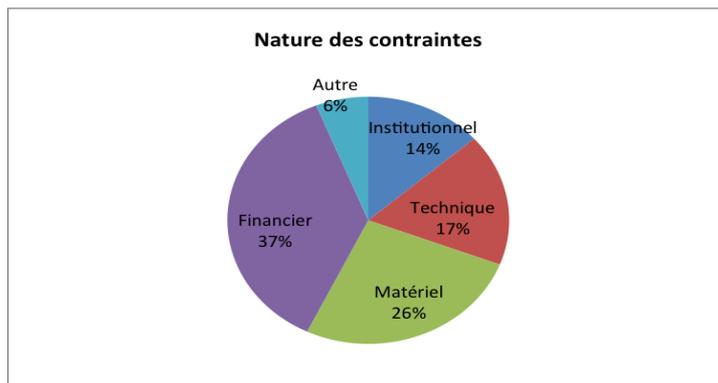
#### IV.1.3. Critères d'éligibilité à l'assistance

Les critères d'éligibilité à l'assistance qui ont été établis par les intervenants sont entre autres : avoir été victime des VBG, le degré de vulnérabilité, le fait d'être orphelin, être natif de la localité, être de l'ethnie Twa, les signes cliniques, la nature des plaintes, le fait d'être affecté par les conflits, être mère célibataire, le courage dans le travail.



#### IV.1.4. Les contraintes

Les contraintes qui minent les activités des intervenants en matière de lutte contre les VBG sont par ordre d'importance, de nature financière, matérielle, technique, institutionnelle et autre. Le graphique suivant le montre bien.



#### **IV.1.5. Les souhaits pour améliorer les services**

Pour mener à bien leurs activités et améliorer leurs services, les souhaits sont principalement de deux ordres :

- (i) L'appui financier
- (ii) La formation du personnel

Presque toutes les organisations visitées disent avoir besoin d'un appui matériel et financier. Ils sont des projets en perspective qu'ils ne peuvent exécutés qu'avec l'octroi des financements de la part des bailleurs.

Quant à la formation, il s'agirait surtout de rendre les membres du personnel de ces organisations, plus aptes à accueillir les victimes, sans oublier de renforcer leurs capacités en communication et de faire en sorte qu'ils maîtrisent mieux leurs milieux de vie, de sorte qu'ils puissent orienter et accompagner correctement les victimes qu'ils ne peuvent pas eux-mêmes servir.

## IV. 2. Tableau Synthèse des organisations œuvrant dans la lutte contre les VBG en provinces de Bujumbura Mairie et Kayanza

### Province de Kayanza

<b>BPS</b>				
<b>Adresse</b>	<b>Nature de l'intervention/ Domaine</b>	<b>Projets en cours de réalisation dans le domaine</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Recommandations</b>
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline MUSAVE, Téléphone : 0305508, E-mail : -	Prévention, coordination de la prise en charge médicale, Orientation et accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il n'y a pas de responsables des VBG connus</li> <li>- insuffisance du personnel</li> <li>- pas de partenaires financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut une coordination des activités,</li> <li>- un Responsable au niveau des BPS,</li> <li>- former tout le Personnel,</li> <li>- des outils de collecte de données,</li> <li>- il Faut un canevas de rapports</li> </ul>
<b>CDFC KAYANZA</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline KIREMA, Téléphone : 77753029, E-mail : -	Prévention, orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'appui dans la Sensibilisation, manque de Moyens de déplacement,</li> <li>- Pas de moyens pour payer Les soins de santé des victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des moyens pour aider les victimes des VBG</li> <li>- La connexion à l'internet pour le partage des Données mais également pour renforcer les connaissances</li> </ul>
<b>DCE KABARORE</b>				
Province KAYANZA, Commune KABARORE, Colline SONGORE, Téléphone : 79660705, E-mail : nsengajb75@yahoo.com	Prévention	Un seul projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'informations pour mieux sensibiliser</li> <li>- Manque de déplacement pour atteindre les victimes des VBG</li> <li>- lois lacunaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à la sensibilisation de tous les partenaires éducatifs</li> <li>- Intervenir à temps en faveur des victimes des VBG</li> <li>- Plaider pour la révision des lois jugées jusque là lacunaires</li> </ul>
<b>CDFC KABARORE</b>				
Province KAYANZA, Commune KABARORE, Colline JENE, Téléphone : 71109565, E-mail : -	Orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'appui dans la sensibilisation</li> <li>- Manque de moyens de déplacement</li> <li>- Pas de moyens pour soigner les victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des moyens pour aider les victimes des VBG</li> <li>- Connexion à l'internet</li> <li>- Renforcement des capacités</li> </ul>
<b>FORUM DES FEMMES KAYANZA</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline MUSAVE, Téléphone : -, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maque de frais de déplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités</li> <li>- Manque de bureau</li> </ul>

<b>CENTRE DE SANTE RUBURA</b>				
Province KAYANZA, Commune KABARORE, Colline RUKERE, Téléphone : 79736849, E-mail : -	Prévention, Prise en charge, Orientation et accompagnement	Un seul projet dans le domaine des VBG	- pas d'endroit confidentiel pour accueillir des victimes des VBG	- Recyclage pour le personnel en matière de prise en charge des victimes des VBG - Créer un endroit confidentiel pour la prise en charge des VBG - Rendre disponible un document sur les VBG
<b>LIGUE ITEKA Kayanza</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline KIREMA, Téléphone : 79920412, E-mail : jnahimana2015@gmail.com	Orientation et accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	- pas de partenaires, manque de siège social, - manque de fonds	- Des partenaires financiers et techniques pour des formations - il faut qu'il y ait un siège social pour limiter la désorientation des nécessiteux
<b>AMAVS ABAGIRAMPUHWE Kayanza</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline KIREMA, Téléphone : 79943261, E-mail : <a href="mailto:aaamavs@yahoo.com">aaamavs@yahoo.com</a>	Prévention, Orientation et accompagnement	Trois activités exécutés en collaboration avec des partenaires	- Manque de bailleurs de fonds pour tous les projets	- Bien que l'AMAVS dispose de tout l'équipement; il y a le besoin financier et de plusieurs partenaires financiers pour l'exécution de ses activités - il faut le paiement des salaires et les frais de fonctionnement
<b>APRR RANGO Kayanza</b>				
Province KAYANZA, Commune RANGO, Colline MWUZUMURE, Téléphone : 71390640, E-mail : -	Orientation et accompagnement	Cinq activités exécutées avec des partenaires dont ACORD	- Besoin de formation - Besoin de personnel permanent - Manque de déplacement Manque de fonds	- il faut la multiplication des formations - Organiser des formations pour les BATWA - Une certaine formation pour le personnel - Recruter du personnel permanent
<b>CAFOB KAYANZA</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline KIREMA, Téléphone : 79866307, E-mail : -	Prévention	Un seul projet dans le domaine des VBG	- bureau non équipé, ferme temporairement	- Manque des moyens financiers
<b>FORUM DES FEMMES KABARORE/ KAYANZA</b>				
Province KAYANZA, Commune KABARORE, Colline NGOMA, Téléphone : 69302779, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	- Manque de frais de déplacement	- Renforcement de capacités - Des locaux servant de bureau

<b>MUREKERISONI RANGO</b>				
Province KAYANZA, Commune RANGO, Colline NYABIBUYE, Téléphone : 71365166, E-mail : -	Orientation et accompagnement	Des activités exécutées avec des partenaires dont ACORD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de frais de déplacement</li> <li>- Manque de motivation pour le personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut des fonds pour la communication, le déplacement, le loyer, ...</li> </ul>
<b>DCE KAYANZA</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline KAYANZA, Téléphone : 79722130, E-mail : -	Orientation et accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de comités de suivi Fonctionnement des clubs non assuré</li> <li>- Manque de fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'administration doit élaborer une politique de redressement des VBG,</li> <li>- rechercher de fonds pour les victimes,</li> <li>- Multiplication des clubs dans le milieu scolaire Implication des ONG en milieu scolaire</li> </ul>
<b>DCE RANGO</b>				
Province KAYANZA, Commune RANGO, Colline MUZUMURE, Téléphone : 69300849, E-mail : -	Prévention	Un seul projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pauvreté dans les familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des réunions de sensibilisation sur les droits de l'homme</li> <li>- Punir exemplairement les coupables</li> <li>- Enseigner les conséquences des viols dans les écoles</li> </ul>
<b>DPE KAYANZA</b>				
Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline KIREMA, Téléphone : 71158623, E-mail : -	Prévention	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de lois pour sanctionner les coupables</li> <li>- Manque d'ordinateurs et leurs accessoires ;</li> <li>- Problème de déplacement pour l'encadrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication de tous les partenaires</li> <li>- insérer les programmes y relatif dans l'enseignement</li> <li>- éducation sur la patriotisme à l'endroit de la population à la base</li> </ul>
<b>CDS GAHETA</b>				
Province KAYANZA, Commune RANGO, Colline MUZUMURE, Téléphone : 69401174, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'information</li> <li>- Pas de lieu spécialisé pour accueillir les victimes des VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former tout le personnel du CDS en matière des VBG</li> <li>- extension des locaux pour avoir une salle pour les victimes des VBG</li> <li>- octroi du matériel propre spécifique à la prise en charge des VVBG</li> <li>- Sensibilisation au niveau de la population sur les VBG</li> </ul>

**MUREKERISONI  
KAYANZA**

Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline MUKORO, Téléphone : 79234934, E-mail : -	Orientation et accompagnement	Activités exécutées en partenariat avec ACORD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de locaux</li> <li>- Manque de frais de déplacement</li> <li>- Les familles essaient de résoudre les cas des VBG en cachette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faut nous appuyer pour avoir les locaux,</li> <li>- Appui matériel et financier</li> <li>- Renforcement des capacités pour les associés</li> <li>- Sensibiliser les populations pour dénoncer les VBG</li> </ul>
---	-------------------------------	---	---	--

**RESEAU DES JEUNES EN ACTION**

Province KAYANZA, Commune KAYANZA, Colline -, Téléphone : 79950975, E-mail : -	Prévention	Un seul projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de formation</li> <li>- Manque du bureau</li> <li>- Manque de financements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut des formations, des moyens financiers et des locaux</li> </ul>
--	------------	--	--	---

**Province de Bujumbura**
**Mairie**
**BPS(BUREAU PROVINCIAL SANTE)**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-BUYENZI, Colline -, Téléphone : -, E-mail : -	Prise en charge	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les centres de santé ne sont pas fonctionnels</li> <li>- Les professionnels ne sont pas bien formés</li> <li>- Pas de bailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ONG devraient beaucoup plus appuyer le domaine de la santé :</li> <li>- Un appui financier consistant</li> <li>- Le partage de l'information</li> </ul>
---	-----------------	--------------------------------------	---	--

**TGI BUJUMBURA**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA-NGAGARA, Colline NGAGARA, Téléphone : 22259128, E-mail : -	Prise en charge juridique des victimes	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de salles pour les audiences publiques</li> <li>- Manque de moyens de déplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et financier pour le classement des dossiers</li> <li>- il faudrait des fardes appropriées pour bien classer les dossiers en rapport avec les VBG Appui en renforcement des capacités</li> </ul>
---	--	--------------------------------------	--	---

**DPE**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, quartier ROHERO, Téléphone : 79990741, E-mail : -	Prévention, orientation	Un seul projet dans le domaine des VBG « Zéro grossesse à l'école »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les auteurs des violences ne sont pas poursuivis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faut que la loi soit appliquée pour tout le monde</li> </ul>
---	-------------------------	---	--	--

<b>CDS KAMENGE</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA-KAMENGE, Colline CARAMA, Téléphone : 22230185, E-mail : -	Prise en charge des victimes	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du personnel bien formé en matière de prise en charge des victimes des VBG</li> <li>- Manque de matériel approprié pour la prise en charge de VBG</li> <li>- Les VVBG ne viennent pas à nous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer dans le CDS un service de prise en charge psychosociale des victimes des VBG pour que le CDS soit fréquenté par les victimes</li> </ul>

<b>CNEB</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline AVENUE DU CONGO, Téléphone : 22227941, E-mail : -	Prévention	Cinq projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de fonds pour les différents projets dans le domaine des VBG (existence d'autres projets en attente)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faut la création des centres spécialisés pour aider les victimes, aider les agresseurs à changer ;</li> <li>- il faut un fond de réinsertion socio-économique car la pauvreté est mère de la vulnérabilité</li> </ul>

<b>AJCB</b>				
Province BUJUMBURA-MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO I, Téléphone : 22241283, E-mail : bij_ajcb@yahoo.fr	Prévention, Prise en charge judiciaire, Orientation et accompagnement	Un seul projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du personnel</li> <li>- Manque de formation spécifique aux VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faut agrandir l'équipe du personnel pour pouvoir assurer un bon fonctionnement,</li> <li>- organiser différentes formations pour le personnel, il faut travailler en synergie avec d'autres organisations</li> </ul>

<b>LIGUE ITEKA</b>				
Province BUJA-MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 22228636, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut un soutien financier pour l'assistance judiciaire les victimes des VBG</li> </ul>

<b>CAFOB</b>				
Province BUJUMBURA-MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 22217758, E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr	Prévention, Orientation et accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains bailleurs se désengagent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- -Il faut un travail en synergie entre les acteurs de lutte contre les VBG</li> <li>- -sensibiliser la population et leaders communautés</li> <li>- -il faut faire un plaidoyer pour la loi spécifique sur les VBG</li> <li>- -il faut prévenir les VBG</li> </ul>

<b>AFJB</b>				
Province BUJUMBURA, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHEROII, Téléphone : 22243733, E-mail : afjuristesbu@yahoo.fr	Prise en charge, Orientation et accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	- Désintéressent des Bailleurs	- Recommandation pour le gouvernement: - promulguer la loi spécifique sur les VBG
<b>FAWE-BURUNDI</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 22244635, E-mail : faweburundi@gmail.com	Prévention, Prise en charge, Orientation et accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	- Les auteurs des VBG ne sont pas punis - Manque de moyens pour la sensibilisation	- Il faut que le gouvernement s'imprègne de la question de genre dans toutes ses dimensions ; - il faut vulgariser les stratégies du genre déjà élaborées pour être effectivement mises en œuvre ; - il faut renforcer les associations de lutte contre les VBG
<b>RFP</b>				
Province BUJUMBURA, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 75751270, E-mail : rfpaix@yahoo.fr	Prévention, Prise en charge psychosociale judiciaire et accompagnement	Quatre projets dans le domaine des VBG	- Manque de moyens financiers	- il faut une mise en application de la déclaration de Kampala pour une prise en charge des VBG - Il faut sensibiliser et mettre en place des centres d'accueil pour les survivantes ; - il faut punir les auteurs des VBG
<b>APFB</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 22254231, E-mail : apfb99@yahoo.fr	Prévention, orientation, accompagnement	Quatre projets dans le domaine des VBG	- Manque d'appui matériel - Manque de moyens financiers	- il faut sensibiliser les filles et la communauté pour éradiquer les VBG. - il faut des actions de plaidoyer pour pénaliser les auteurs - il faut accroître la prévention par la sensibilisation - il faut des moyens pour la prise en charge des victimes des VBG
<b>CEJP</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 79920788, E-mail : cejpbdi@cejp.bi	Prévention, Prise en charge judiciaire, Orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	- Les bailleurs ne sont pas permanents	- il faut mettre ensemble les intervenants dans le domaine des VBG pour une certaine coordination. - Il faut beaucoup de financement dans le domaine

<b>APRODH</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO 113, Téléphone : 22248128, E-mail : aprodhasbl@gmail.com	Orientation et accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement des VBG à l'amiable initiée par les élus locaux en cachette</li> <li>- la culture burundaise est un frein (nikozubakwa)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il nous faut élaborer des projets sur les VBG,</li> <li>- rendre fonctionnelle la synergie contre les VBG,</li> <li>- sensibiliser les partenaires dans le domaine de la santé,</li> <li>- sensibiliser l'administration à la base et les OPJ, chercher des fonds pour les soins médicaux</li> </ul>

<b>MNA</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUHA-KANYOSHA, Colline ZONE KANYOSHA, Téléphone : 79360890, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Quatre projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'outils informatiques (ordinateurs) ;</li> <li>- la mauvaise gestion par manque de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut un renforcement des capacités, une aide financière et matériel.</li> </ul>

<b>DUSHIREHAMWE</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 22219310, E-mail : asdushirehamwe@yahoo.fr	Prévention, Orientation et accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut multiplier les projets dans le domaine de lutte contre les VBG ;</li> <li>- il faut la prise en charge holistique des victimes des VBG</li> <li>- il faut la collaboration des différents partenaires de lutte contre les VBG</li> </ul>

<b>FORSC</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA, Colline INSS, Téléphone : 22254410, E- mail : forscburundi@gmail.com	Prévention	Un seul projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- besoin d'un expert permanent des VBG</li> <li>- manque de financement en cours sur les VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'un expert permanent pour renforcer les membres sur les VBG. besoin d'une synergie avec les autres acteurs sur les questions des VBG</li> </ul>

<b>MUKENYEZI MENYA</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA, Colline ROHEROII, Téléphone : 79912546, E-mail : mukenyemizinya@yahoo.fr	Prévention, Orientation et accompagnement	Six projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il ya l'impunité qui décourage les victimes à dénoncer les auteurs,</li> <li>- l'insuffisance des matériels,</li> <li>- les budgets qui sont souvent limités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faut une coordination des actions pour les organisations œuvrant dans le même domaine. des fois, c'est semblable à la compétition au lieu de la complémentarité</li> </ul>

<b>CADESObU</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA- BUTERERE, Colline KIYANGE, Téléphone : 79582160, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	- Insuffisance des budgets, personnel non formés.	- Il faut appuyer techniquement, matériellement et financièrement les acteurs œuvrant dans le domaine de prévention et la lutte contre les VBG, - surtout appuyer les acteurs en renforcement des capacités
<b>TUMENYANE</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUHA-MUSAGA, Colline KINANIRAI, Téléphone : 79191378, E-mail : asstumeny@gmail.com	Orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	- Les financements viennent à compte goutte et le personnel travaille bénévolement, sans motivation,	- Nous demandons une aide technique,matérielle et financière, - nous souhaitons surtout le renforcement des capacités
<b>AFRABU (ASSOCIATION DES FEMMES RAPATRIEES)</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 22277711, E-mail : afrabu2014@gmail.com	Prévention, Orientation et accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	- Manque de bureau - Personnel insuffisant - l'insuffisance des moyens financiers	- il faut mettre en place un mécanisme de prévention la base, et un fonds d'appui pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles car ces dernières sont souvent victimes des VBG - Il faut la combinaison des 4 piliers de la résolution1325
<b>AFEV (ACTION EN FAVEUR DES ENFANTS)</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune KINAMA, Colline CARAMA, Téléphone : 76748000, E-mail : rilafi2000@yahoo.fr	Prévention, Orientation et accompagnement	Quatre projets dans le domaine des VBG	- Manque des locaux propres à l'association, le loyer prend un gros budget, - L'insuffisance des moyens financiers	- Aide pour la construction des bureaux propres à l'association afin d'éviter de payer des loyers très élevés chaque mois. - Beaucoup de financements pour couvrir toutes les activités relatives à nos projets en attente.

**SPPDF**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHEROI, Téléphone : 22279131, E-mail : sppdf2008@yahoo.fr	Prévention	Trois projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup de membres en exil l'association a été démembrée,</li> <li>- Peu de matériel de mise en œuvre de nos activités,</li> <li>- Très peu de financement</li> <li>- Le non respect des principes de partenariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut accroître les financements et renforcer le plaidoyer au niveau local</li> </ul>
--	------------	--	--	--

**SBVS**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHEROI, Téléphone : 22276981, E-mail : sbvsburundi@yahoo.fr	Prévention, orientation, accompagnement	Deux projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de moyens de déplacement et de matériel de bureau</li> <li>- Partenaires financiers rares ce qui explique le manque de moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que l'ACORD et d'autres partenaires impliqués dans le secteur soient notre partenaire financier pour nous soutenir matériellement</li> </ul>
--	---	---	--	---

**FONTAINE ISOKO**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA, Colline ROHERO, Téléphone : 22276042, E-mail : fontaine-isoko@yahoo.fr	Prévention	Cinq projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de répression visible à l'endroit des auteurs des VBG</li> <li>- Manque de connaissances pour les agents</li> <li>- Pas d'assistance des victimes des VBG car pas de moyens pour cela,</li> <li>- Retard de l'adoption de la loi sur les VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faut un fond d'assistance des victimes des VBG</li> <li>- Rendre accessible voire gratuit le certificat médical aux victimes</li> <li>- Plaidoyer pour l'adoption de la loi spécifique sur les VBG</li> </ul>
--	------------	---	--	---

<b>CAFEM (COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DES FEMMES DE MUSAGA)</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUHA-MUSAGA, Téléphone : 77786082, E-mail : nizeyimanaangele@yahoo.fr	Prévention, Orientation et accompagnement	Activités en partenariat avec des partenaires	- Personnel non formé, - Manque de financement,	- Aide matérielle et financière - Renforcement des capacités

<b>CDFC BUTERERE</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA-, Colline BUTERERE, Téléphone : 71240923, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement, Prise en charge psychosociale	Aucun projet dans le domaine des VBG	- Manque de moyens de déplacement pour faire des visites	- Il faut du matériel nécessaire pour la sensibilisation dans la lutte contre les violences basées sur le genre

<b>CDS BUTERERE</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA-BUTERERE, Colline BUTERERE I, Téléphone : 75334784, E-mail : -	Prise en charge médicale	Aucun projet dans le domaine des VBG	- Pas de formation sur les VBG	- Organiser des formations pour savoir mieux accueillir les victimes des VBG

<b>FORUM NATIONAL DES FEMMES</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUKAZA-ROHERO, Colline ROHERO, Téléphone : 79956213, E-mail : -	Prévention	Aucun projet dans le domaine des VBG	- Bureau sans matériel ni personnel	- Appuyer le forum national des femmes au niveau financier et matériel

<b>KOMEZURUKUNDO</b>				
Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA-KAMENGE, Colline SONGA, Téléphone : 79077909, E-mail : -	Prévention, Orientation et accompagnement	Trois projets dans le domaine des VBG	- Insuffisance des financements - Maque de matériel pour les activités de prévention et de pris en charge - Insuffisance du personnel formé	- Il faut un soutien financier,matériel et technique - Il faut aussi assister et encourager les femmes pour leur développement

**FORUM DES FEMMES BUTERERE**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA- BUTERERE, Colline KIYANGEI, Téléphone : 79999071, E-mail : -	Prévention	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle du forum femmes dans la lutte contre les VBG n'est pas précis</li> <li>- Pas de renforcement des capacités</li> <li>- Pas de matériel</li> <li>- Pas de partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous avons besoin de renforcement des capacités</li> <li>- Nous voulons des partenaires financiers pour appuyer nos activités</li> </ul>
---	------------	---	---	---

**ISV (CENTRE SERUKA)**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune NTAHANGWA- GIHOSHA, Colline KIGOBE, Téléphone : 22250353, E-mail : centreseruka@gmail.com	Prévention, Prise en charge, Orientation et accompagnement	Sept projets dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité du personnel Personnel insuffisant</li> <li>- Rupture de financement de temps à autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui du gouvernement en personnel médical, juridique</li> </ul>
--	--	---	---	---

**FORUM DES FEMMES MUSAGA**

Province BUJUMBURA MAIRIE, Commune MUHA-MUSAGA, Colline GITARAMUKA, Téléphone : 79666297, E-mail : -	Prévention, orientation, accompagnement	Aucun projet dans le domaine des VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de frais de déplacement, manque de formation</li> <li>- Manque de bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation,</li> <li>- Bureau connu</li> <li>- Revoir les lois punissant les auteurs des VBG</li> </ul>
---	---	---	---	---

## IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette cartographie visait à élaborer une liste des acteurs dans le domaine de l'assistance aux victimes des violences basées sur le genre en Mairie de Bujumbura et en province Kayanza, à connaître les services qu'ils offrent, les critères d'éligibilité à l'assistance, les contraintes et les souhaits pour une amélioration des services offerts.

A la lumière des résultats obtenus, nous pouvons conclure que les services offerts par les acteurs oeuvrant dans le domaine de l'assistance aux victimes des VBG sont de trois ordre : (i) la prévention qui a trait à la sensibilisation et formation, (ii) l'accompagnement qui vise à orienter les victimes vers les services habilités, (iii) et enfin la prise en charge qui peut être multiforme vu les besoins médicaux, psychologiques, sociaux, judiciaires, ... de la victime.

Les différentes organisations voudraient atteindre une prise en charge globale, ce qui est très difficile étant donné les besoins de victimes qui sont très diversifiés. Le fait de vouloir tout offrir empêcherait ces organisations de se spécialiser dans un seul domaine et de pouvoir collaborer efficacement pour un travail en équipe avec les autres intervenants.

La plupart des organisations, même quand elles ont des projets en cours de réalisation, crient encore au manque de financements, parce qu'elles ont plusieurs projets en perspectives. Faire une chose et le faire bien vaut mieux que s'éparpiller dans plusieurs actions sans être profond nulle part. La coordination des interventions reste un problème épineux.

Les organisations qui font la prise en charge sont rares. A part les structures de santé qui sont connus pour donner des soins médicaux, les autres intervenants font la pris en charge psychosociale et /ou judiciaire. Quant aux organisations à assise communautaire, elles sont plus dans la sensibilisation et dans l'orientation des victimes vers des structures pouvant les prendre en charge. Certaines de ces organisations à assise communautaire souhaiteraient avoir un médecin ou un psychologue, donc un personnel spécialisé pour pouvoir procéder à la prise en charge. Mais souvent, ce souvent elles n'ont pas de personnel qualifié et stable, c'est le bénévolat des membres des associations qui permet à ces organisations de fonctionner.

A part ce problème de personnel non qualifié et instable ou même inexistant, les intervenants en matière de lutte contre les VBG ont épinglé comme problème le manque de moyens financiers et de partenaires technico-financiers, ce qui explique le manque de matériel, d'équipement, de locaux, de moyens de déplacement etc.

C'est pourquoi les recommandations que ces intervenants formulent vont surtout dans le sens d'un appui financier, puis technique.

Les suggestions que nous pouvons formuler au vu de ces résultats sont les suivantes :

1° Il y a lieu de repenser la collaboration et la complémentarité des intervenants dans un même secteur, afin que les victimes puissent trouver une prise en charge globale sans devoir se déplacer très loin.

2° Les intervenants qui trouvent –à juste titre- la prise en charge globale difficile ou impossible devraient chercher se spécialiser dans un domaine et créer des partenariats avec les autres intervenants pour offrir les services manquants

4° Spécifiquement dans les écoles, intégrer les droits de l'homme et la lutte contre les VBG dans les programmes scolaires aiderait non seulement les élèves à être sensibilisés à ce fléau, mais encore, cette stratégie permettrait de changer les mentalités progressivement en faisant passer ces matières dans l'éducation.

5° Pour les structures offrant des soins, il faudrait améliorer l'accueil et l'accompagnement des VVBG notamment en formant le personnel d'accueil et en créant un espace spécifique pour ces personnes, effectuer un suivi des victimes après le règlement ou non de leurs cas.

6° Les intervenants travaillant dans le domaine de la prévention devraient renforcer et amplifier les campagnes de sensibilisation sur les VBG, mettre en place un cadre de concertation avec les autres acteurs pour échanger et alerter les services compétents sur les VBG.

7° Les intervenants, surtout les institutions gouvernementales devraient instaurer des mécanismes de coordination, d'appropriation et de

pérennisation des meilleures pratiques par les structures locales et même nationales. Le rôle de chacun devrait être défini, dans le cadre de cette coordination. Par exemple, le rôle de l'administration, des Bashingantahe, ...

8° Enfin, le gouvernement devrait mettre en place un système d'aide gratuite pour les victimes des violences basées sur le genre (les certificats médicaux, les soins, l'assistance par un avocat, ...)

Nous espérons que cette cartographie aidera les bénéficiaires des services mais aussi les intervenants, respectivement à savoir qui fait quoi et à mieux coordonner les interventions.

## Références bibliographiques

ACORD (2016). Etude sur les violences basées sur le Genre dans les écoles secondaires de la Mairie de Bujumbura et de la province Kayanza.

Impunity watch (2014). La prise en compte des VBG au Burundi : Analyse des perceptions et obstacle.

MSNDPHG (2009). Stratégie Nationale de lutte contre les Violences basées su le genre.

MSNDPHG (2012). Politique Nationale Genre.

MSNDPHG (2012). Document de stratégie Equité genre en éducation.

UNICEF (2002).Un monde digne des enfants.